

Compte rendu du Conseil Municipal du lundi 22 septembre 2014

Président : Christine Galilei, Maire

Secrétaire de la séance : Gaëlle Charpin

Membres présents à la séance : René Salembier, Marc Ducros, Stéphane Corgier, Brigitte Bourbon, Jean-Marc Durdilly, Romain Maynard, Sylvie Vignon, Jean-Michel Lérissel, Yohel Moreau, Jean-François Lacroix, Anne-Marie Llombard, Jean-Michel Garnier, Gaëlle Charpin.

Absent excusé : Sylvain KASPRZYK

ORDRE DU JOUR :

1/Lecture et approbation du CR du conseil du 26 août 2014

2/ Délibération pour modification des statuts du Syndicat intercommunal des Eaux.

Questions diverses

VILLAGE D'ACCUEIL

Alain Guillet Loma, Chantal Corgier, Annie Corgier, Joëlle Bedin ont présenté « **Beaujolais Vert, votre avenir - Village d'accueil** ». Objectif : redynamiser les communes, les rendre attractives pour les jeunes actifs, notamment grâce au télétravail : travail à domicile grâce à Internet. Un comité d'accueil est créé dans chaque village piloté par la municipalité comprenant des élus et des habitants du village. Le conseil s'est prononcé favorable à la poursuite de cette initiative.

1/Lecture et approbation du CR du conseil du 26 août 2014

Lecture et approbation du CR du conseil du 26 août 2014.

2/ Délibération pour modification des statuts du Syndicat intercommunal des Eaux.

Mme le Maire explique que le syndicat intercommunal des eaux à récemment changé de locaux de ce fait, il doit procéder à la modification de l'article 3 de ses statuts. Les communes membres doivent se prononcer sur le changement d'adresse du siège.

Le siège est fixé à l'annexe de la mairie située rue Veuve Crozet, BP5, mairie de Thizy, 69240 Thizy les bourgs.

Adopté à l'unanimité

Questions diverses :

Signalétique Commerçants-Artisans

Auparavant les plaques signalétiques standardisées étaient financées par la CCPAT et la pose financée par la commune. Actuellement, la COR ne reprend pas le financement de ces plaques.

Le conseil décide que la prise en charge sera à hauteur de 50 % par la commune et 50 % à la charge du demandeur sur les fournitures totales. La pose reste à la charge de la commune.

Camion des cantonniers : l'arrivée du camion est prévue fin septembre. Des nouvelles normes signalétiques sont à prévoir : 1 tri-flash + 2 gyrophares, surcoût de 400 € TTC. Ce qui ramène le prix total à 16 000 euros TTC. Une étude sera faite en commission information pour la pose d'autocollants « Commune de Saint Just d'Avray ».

La COR propose de grouper les commandes de sel. Une convention sera signée entre la COR et la commune pour ce groupement.

Le SYDER propose une étude de groupement d'électricité, nous lui avons communiqué nos consommations annuelles 2012 -2013.

Déchetterie : Lors de la commission déchets du 1^{er} septembre et du Conseil communautaire de la COR du 11 septembre, Madame le Maire a été informée que les contrats de St Just, St Vincent de Reins et La Chapelle de Mardore ne seront pas reconduits, la fermeture est prévue au 1^{er} janvier 2015.

Ces déchetteries ne sont pas aux normes, la Cor ne souhaite pas réaliser de travaux de mise aux normes estimés à 271000 euros par site .

Cependant, Il n'y aura pas de fermeture sèche des déchetteries tant que des déchetteries mobiles ne seront pas en place. Madame le Maire et Monsieur Salembier se rendront le 11 octobre à Saint Just en Bas pour voir le fondement d'une déchetterie mobile. Prévision : le passage de la déchetterie mobile serait une fois par trimestre à Saint Just ou dans les communes environnantes. Il reste à définir la possibilité de récupérer les déchets verts sur la commune.

Contrat triennal 2011-2013 département du Rhône : un 3^{ème} avenant est en cours d'élaboration afin de le solder. Montant global des travaux environ 58000 euros subventionnés à 60%

Divers travaux sont à l'étude :

- Remplacement de 2 velux à l'Auberge des sapins,
- Réfection des joints du mur et couvertines place du Souvenir côté route départemental,
- Réfection du muret devant le Vival,
- Création d'un local pour ranger le podium à l'arrière de la salle des fêtes,
- Réfection de la cuisine de la salle des fêtes
- Création d'un ralentisseur à l'entrée du village en bas de l'école St Agathe (une demande a été faite par l'association de parents d'élèves)

Deux travaux non engagés dans le contrat en cours sont mis en suspend il s'agit de l'habillage de points de collecte des ordures ménagères et de l'aménagement extérieur de la salle des jeunes. En ce qui concerne l'aménagement de l'air de camping-cars nous avons pris contact avec Mr Fargetas de la Cor pour la prise en charge des travaux.

Recensement : il aura lieu du 15 janvier au 14 février 2015. La commune devra recruter 2 agents recenseurs.

Bulletin municipal : prévoir une réunion d'informations rapidement pour sa réalisation. Les présidents des associations seront contactés afin d'établir le mot sur le bulletin.

« **Zéro pesticide** » : une réunion est prévue mardi 7 octobre, 20h30 avec des élus de Cublize dont la commune pratique déjà cette chartre « zéro pesticide ».

« **Chouette les Vacances** » : La présidente souhaite arrêter son activité. L'association lance un appel aux bénévoles pour reprendre le centre de loisirs.

Des pigeons logent dans la ferme du bourg et aux alentours cela engendrent des nuisances. Une réflexion est lancée en concertation avec les chasseurs afin de trouver un dispositif d'extermination.

Communication COR : les Lettres d'information et les comptes rendus des conseils communautaires seront retransmis aux conseillers municipaux via leurs adresses mail (cf. site de la COR).

La séance est levée

Le Maire
Christine GALILEI

